L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des Amis de Robespierre

Nº 63

mars 2008

« Une révolution n'est sanglante qu'en proportion exacte de l'atrocité des abus qu'elle est appelée à déraciner » (Stendhal)

6 mai 1758 naissance à Arras de Maximilien Robespierre

ARRAS HONORE LE GRAND HOMME QUE FUT ROBESPIERRE

Le 6 mai 1990, lors de l'inauguration du buste de Robespierre offert par l'ARBR au lycée qui porte son nom, l'éminent historien Claude MAZAURIC déclarait :

« Maximilien Robespierre est la figure principale et centrale de la Révolution française. Il ne l'est pas en ce qu'il en aurait incarné tous les aspects complexes et divers, mais parce qu'il en a généralement exprimé, plus que tout autre, l'essence profondément roturière, c'est à dire venue du Tiers Etat, anti-aristocratique, c'est à dire hostile au privilège de la naissance, et démocratique, c'est à dire ouverte au gouvernement du peuple.

Il sut en accompagner et quelquefois en précèder le mouvement au cours des cinq années cruciales de 1789 à 1794 qui ont vu basculer l'ordre politique et social ancien.

Maximilien Robespierre est donc le grand homme de la Révolution française.

Dans son cours consacré à l' Histoire universelle, le philosophe Hegel traite des « Grands Hommes » qui selon lui ne sont grands que parce qu'ils saisissent « l'universel supérieur » de leur époque, la nêcessité inscrite comme du déjà présent dans les contradictions de leur temps et à l'émergence de quoi ils se consacrent totalement.

« les grands hommes ce sont maintenant les grands hommes historiques qui saisissent cet universel supérieur et font de lui leur but : ce sont eux qui réalisent ce but qui correspond au concept supérieur de l'esprit. C'est pourquoi on doit les nommer des héros. Ils n'ont pas puisé leurs fins et leur vocation dans le cours des choses consacré par le système paisible et ordonné du régime. Leur justification n'est pas dans l'ordre existant, mais ils la tirent d'une autre source. C'est l'Esprit caché,

encore souterrain, qui n'est pas encore parvenu à une existence actuelle, mais qui frappe contre le monde actuel parce qu'il le tient par une écorce qui ne convient pas au noyau qu'elle porte. »

Entendu ainsi, l'homme Robespierre qui a senti venir le caractère inévitable et progressiste de l'âge démocratique, avec toutes les contradictions neuves qu'il portait en lui et dont nous n'avons pas épuisé le champ, au vrai, fut un grand homme au sens hégélien du terme.



Homme public devenu tardivement homme d'Etat et de gouvernement pendant la dernière année d'une existence passionnée et délibérément hérolique, Maximilien Robespierre a bénéficié au cours de ce cheminement et surtout après 1790, d'une immense autorité politique et morale

Qualifié de son vivant d'Incorruptible et disant avant sa mort au faite apparent de sa gloire « je suis fait pour combattre le crime et non pour le gouverner » Robespierre fut aussi la cible d'attaques innombrables et

d'une haine inexpiable.

Aujourd'hui encore, l'évocation de son action opère un clivage, mais un clivage finalement moins situé entre défenseurs et contempteurs de sa mémoire qu'entre ceux pour qui la Révolution, comme processus pris dans sa totalité, fut libération et ceux qui n'y voient qu'une régression. »

Les Amis de Robespierre ne peuvent que se réjouir de voir aujourd'hui les Arrageois honorer comme il se doit la mémoire de leur grand homme, connu dans le monde entier pour la part qu'il a prise dans cet événement majeur de l'histoire de l'Humanité que fut la Révolution française.

Voir, page 10, le programme des manifestations du 250 éme anniversaire à Arras

Elements de la généalogie de la famille DUPLAY

D'après les notes fournies par notre ami M. DUMEUSE

Le menuisier Maurice DUPLAY (1730-1820) est entré dans l'histoire pour avoir offert l'asile à ROBESPIERRE le soir de ce 21 juillet 1791, où les troupes de La Fayette le pourchassaient, après avoir tiré sur la foule des pétitionnaires du Champ de mars.

La menuiserie de la rue St Honoré devint jusqu'au 9 thermidor an II le quartier général de ROBESPIERRE. Il y accueillait ses amis qui devinrent des intimes de la famille. L'un d'entre eux, le jeune révolutionnaire artésien Philippe LEBAS, épousa même Elisabeth, l'une des filles

DUPLAY



Maurice DUPLAY est le fils de Jacques DUPLAY et de Marie BONTEMPS qui eurent dix enfants.

Maurice DUPLAY épouse Françoise-Eléonore VAUGEOIS, fille de Jean-Pierre VAUGEOIS et de Marie Anne HUET.

Françoise Eléonore a une sœur Marie-Louise et un frère Jean-Pierre VAUGEOIS qui fut maire de Choisy le Roi, sous la Révolution et l'un des principaux organisateurs de la journée du 10 août 1792...

Françoise Eléonore DUPLAY se suicide le 30 juillet 1794 à l'annonce de la mort de son gendre Philippe LEBAS et de ROBESPIERRE

Les époux DUPLAY-VAUGEOIS ont cinq enfants

Marie-Sophie (1750-1817) qui épouse Antoine AUZAT (1750-

Eléonore (1792-1832) (dite « Cornélie Copeau » la « fiancée de Robespierre?»)

Marguerite Victorine restée célibataire

Elisabeth Eléonore qui épouse Philippe LEBAS (né à Frévent -PdC- avocat et conventionnel) le 24 août 1793. Lequel se donnera la mort le 9 Thermidor



Jacques Maurice (1772- 1847) professeur de médecine

Des frères de Maurice DUPLAY on connaît surtout Simon DUPLAY (1774-1827) dit «Jambe de bois » car amputé lors de la bataille Valmy. Il épouse Marie Louise AUVRAY

Parmi les descendants de la famille DUPLAY

Les époux AUZAT-DUPLAY ont un fils Jean Maurice Edouard, dans la descendance de qui on trouve Louis HACHETTE (libraire) et des familles arrageoises : CALENDINI, entrepreneur de charrois et MATHON, également entrepreneur de charrois. C'est la fille de ce dernier qui devint l'amie de Charlotte Robespierre chez qui celle-ci mourra le 1e août 1794.

Les époux LEBAS-DUPLAY ont un fils, Philippe LEBAS (10 juin 1794-17 mai 1860) qui fut précepteur du futur Napoléon III. Il écrit à Napoléon III en janvier 1852 pour lui reprocher le coup d'Etat, sans recevoir de réponse. L'Empereur assistera en 1860 aux obsèques de son ancien précepteur Jacques Maurice DUPLAY a un fils Mathieu Simon père de Emmanuel Simon DUPLAY (1836-1924) professeur de médecine

Les époux DUPLAY- AUVRAY ont une fille Sophie

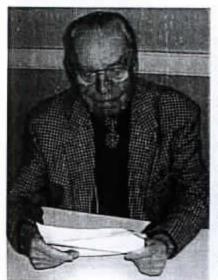
Jacques DUPLAY, frère de Maurice DUPLAY a un fils Auguste



L'ARDR EN DEUIL

Notre président d'honneur MARCEL ROGER nous a quittés

Marcel ROGER était de cette poignée d'amis qui en février 1987, décidèrent de créer notre association. Il était alors un des principaux adjoints au Maire d'Arras et sa présence parmi nous fut tout de suite particulièrement appréciée. C'est lors de son mandat à ce poste que la ville décida d'acquérir la maison Robespierre.



Marcel ROGER fut durant vingt années un des membres les plus actifs de notre Comité, d'une assiduité sans faille et d'une grande efficacité. Il a beaucoup contribué à l'essor de l'ARBR dont il assuma très longtemps la vice présidence, puis la présidence après le décès de Maître Bleitrach. de 2004 à 2005

L'âge semblait n'avoir pas de prise sur lui et il participait encore tout récemment au comité qui préparait notre exposition du 18 janvier 2008.

C'est ce jour là, qu'une mort subite le frappa. Il allait avoir 86 ans

Selon ses dernières volontés, c'est dans plus grande discrétion qu'il fut incinéré, mais dans les jours qui

suivirent de nombreux hommages lui furent rendus dans la presse, unanime à rappeler sa compétence, son dévouement aux nobles causes et sa grande ouverture d'esprit.

Ancien Résistant, très tôt impliqué dans les activités citoyennes, syndicales et associatives, ses nombreuses responsabilités ont laissé une empreinte durable dans la ville d'Arras qui a décidé de perpétuer sa mémoire en lui dédiant un de ses centres culturels.

Nous n'oublierons pas quant à nous, la part prise à nos côtés par notre ami Marcel ROGER dans la défense des idées généreuses de justice et d'égalité de Robespierre.

Le Comité des Amis de Robespierre

Les DENOMINATIONS « ROBESPIERRE »



Merci aux ami(e)s, Mme Leroux de Bois Colombes, M. Fournier d'Arras, M. Brunet de St Etienne, grâce à qui nous pouvons compléter la liste (parue dans le précédent numéro) des communes où, une rue, une école, un lieu public

portent le nom de Robespierre (à suivre ?)

Hte-Garonne à TOULOUSE Gironde, à BORDEAUX Hérault , à MONTPELLIER et SETE Isère à VIENNE Loire, à St ETIENNE Marne, à REIMS

Nord, à GRANDE SYNTHE
Pas-de-Calais, à ROEUX
et ESTREE-CAUCHY
Saône et Loire, St VALLIER
Yvelines, à LIMAY
et HOUILLES
Essonne, à PALAISEAU

Hauts de Seine, à BAGNEUX et ISSY LES MOLINEAUX Val de Marne, IVRY s/Seine Val d'Oise, à PERSAN Martinique, à FORT DE FRANCE Les politiques de la Terreur (1793-1794)

Les Actes du colloque international de Rouen (janvier 2007) sous la direction de Michel Biard viennent de paraître aux Presses Universitaires de Rennes

Près de vingt ans après le Bicentenaire de la Révolution française, l'intérêt des historiens pour ce moment majeur

de notre histoire nationale ne faiblit pas, loin s'en faut, ce que ne cessent de prouver les nouvelles recherches ouvertes. Tout au plus, peut-on observer qu'un certain nombre de polémiques se sont atténuées, même si leurs objets demeurent. Parmi ceux-ci, la Terreur, temps fort de la Révolution, a bien sûr été sujette à des interprétations historiographiques souvent conflictuelles, ainsi qu'à des définitions opposées, tant à propos de sa nature et de ses logiques que pour son cadre chronologique. Les Actes de ce colloque, tenu à l'Université de Rouen en janvier 2007, entendent évoquer un « temps » de la Terreur compris dans sa version la plus usuelle, c'est-à-dire s'ouvrant en 1793 (avec des prémices dès le printemps) et s'achevant dans l'été 1794 pour laisser place à d'autres violences politiques, parfois appuyées sur des rouages identiques mais désormais utilisés à d'autres fins. S'appuyant sur des travaux récents ou en cours, le colloque propose une réflexion



collective non pas sur « la politique de la Terreur », comme on a pu l'écrire, mais sur « les politiques » mises en œuvre au « temps de la Terreur ». En effet, loin d'évoquer cette période par le seul usage de la répression et des violences, ou bien d'en faire une sorte d'épisode politique décontextualisé et perçu comme consubstantiel à la Révolution, voire à toute révolution, cette rencontre a porté sur quatre thèmes successifs destinés à nous faire mieux comprendre les réalités multiformes de ce moment chronologique précis et fondamental de la Révolution

TABLE DES MATIÈRES (Extraits)

Michel Biard, Introduction générale

1 - Les rouages de la Terreur

Michel Biard , Christine Peyrard, Rapport nºI - Les rouages de la Terreur Haim Burstin Entre théorie et pratique de la Terreur : un essai de balisage

Alan Forrest L'armée, la guerre et les politiques de la Terreur

David Andress, La violence populaire durant la Révolution française : révolte, châtiment et escalade de la terreur d'Etat

Jean-Paul Rothiot, La Terreur dans les municipalités de villes et villages lorrains

Laurent Brassart Les communes rurales de l'Aisne et la Terreur

Bernard Bodinier, Un département sans Terreur sanguinaire : l'Eure en l'an II

2 - Violences et justice

Jean-Clément Martin Rapport n°2 - Violences et justice

Donald SUTHERLAND Les pendaisons populaires dans les Bouches-du-Rhône et le Sud-Est en 1792 et 1793 : pouvoir judiciaire et démocratie directe

Bruno Hervé La répression des insurrections rurales en Loire-Inférieure : violences terroristes ou transactions judiciaires (novembre 1793-février 1794) ?

Jacques Guilhaumou Les femmes actrices ou victimes de la Terreur ? Surveillance et répression dans le Sud-Est Anne Simonin Les acquittés de la Grande Terreur. Réflexions sur l'amitié dans la République

3 - Institutions et politiques économiques, politiques sociales

Gérard Gayot Jean-Pierre Jessenne Rapport nº3 - Institutions et politiques économiques, politiques sociales Thérèse Armengol Les réquisitions dans le département des Pyrénées-Orientales de 1793 à 1795

Nathalie Alzas Effort de guerre et « terreur avant la Terreur » dans l'Hérault

Mathieu Soula Les taxes locales révolutionnaires sous la Terreur : simple expédient ou manifestation d'une ambition politique et sociale ? Le cas de l'Hérault (août 1792 - an III)

Bruno Ciotti Le coût financier de la levée en masse : le cas du district de Riom (Puy-de-Dôme)

Jeff Horn « Mille fusils par jour ». L'économie politique de la production militaire à Paris durant la Terreur

Serge Aberdam Politiques agraires, Terreur et gouvernement révolutionnaire Samuel Guicheteau), La Terreur sociale à Nantes (été 1793-hiver de l'an II)

Danièle Pingué, Secours publics et bienfaisance nationale dans les campagnes franc-comtoises

Armelle Ponsot, L'application de la loi du 22 floréal an II

4 - Vie culturelle et religieuse

Resp. Publ : C. Lescureux IPS

Philippe Bourdin Rapport n°4 - Vie culturelle et religieuse

Éric Saunier Le négoce et la Terreur : les apports du Précis de François-Toussaint Bonvoisin

Erica Mannucci, Conformité et hétérodoxie chez Sylvain Maréchal

Jean-Luc Chappey « Repenser la Terreur » par les sciences ?

Serge Bianchi Le « vandalisme révolutionnaire » et la politique artistique de la Convention au temps des « terreurs » : essai de bilan raisonné

Daniel Schönpflug Le culte de la Raison à Strasbourg : facteurs locaux, nationaux et régionaux

Jacques Bernet Terreur et religion en l'an II. L'affaire des Carmélites de Compiègne

Stéphane Baciocchi Les « victimes » ecclésiastiques de la Terreur

Claude Mazauric Révolution et Terreur : une exception française ?

Exposition et Table ronde sur le « Pas de Calais sous l'Empire » ont attiré bon nombre d'Arrageois curieux de connaître et débattre sur ce qu'il était advenu de la vie dans leur département 20 ans après que la population eut exprimé sans ses cahiers de doléances sa volonté de profonds changements La presse régionale et locale a largement rendu compte de ces initiatives des Amispierre.

Sous panneaux plastifiés ou sur CDROM l'exposition (25 panneaux) est disponible, notamment pour ceux des établissements scolaires qui n'ont pas pu la visiter. S'adresser au 03 21 55 30 71 ou à robespierre-82@orange.fr.



Robespierre distrait

« M. Robespierre a laissé dans un fiacre qu'il a pris à neuf heures et demie du soir le jeudi 12 mai 1791, sur le quai des Augustins, un manuscrit sur « La liberté indéfinie de la presse et sur les Sociétés populaires « . Il prie les bons citoyens qui pourraient en avoir entendu parler de le lui faire recouvrer. Il donnera une honnête récompense ceux qui se seront donné quelque peine pour cela.

S'adresser chez lui, rue de Saintonge, au Marais, nº 8 ou bien chez M.F. Lanthenay rue Guénégand, hôtel britannique, faux bourg St Germain. (extrait de « L'orateur du Peuple T. VI)

Hypocrite péroraison

Le 26 février 1790 au club des Jacobins débattant des colonies et de la traite des noirs , intervient M. Monneron de l'Aunay

« Le Français porte partout sa douceur naturelle et caractéristique. Aucune traite ne s'est faite avec plus de ménagement que la traite française. Les nègres sont logés dans nos navires comme les matelots dans les vaisseaux de guerre, quelquefois moins mal et presque toujours mieux que le prisonnier. Ils sont nourris sainement et abondamment. Les esclaves de nos colonies sont soignés avec douceur et humanité Il faut donc que l'Assemblée décrète que la traite des noirs sera continuée comme sur le passé.

Ici j'aperçois la déclaration des Droits de l'Homme qui repousse ce décret. Cette déclaration, Messieurs est un fanal lumineux qui éclaire toutes les décisions de l'Assemblée Nationale qui auront la France pour objet, mais j'aurai le courage de vous dire que c'est un écueil placé dans nos relations extérieures et maritimes?

Il est nécessaire de tourner ce danger contre lequel nos navires et la fortune publique se briseront » Précisons ce que ce jacobin est député du commerce de Nantes.

Deux Audomarois morts à St Domingue en 1793

Le registre de correspondance du directoire du Pas-de-Calais de juillet 1793 nous apprend que le 3 ême bataillon du département est parti combattre en Amérique et que les malheureux Grébert et Boulard de St Omer sont morts dans les îles de St Domingue. Faute de certificat émanant du chef de bataillon les parents n'ont reçu aucun secours. Le district de la ville écrit : « Faut-il que les père et mère qui ont envoyé leurs enfants combattre les rebelles et les sauvages, se trouvent dans des circonstances moins heureuse que ceux dont les fils sont aux frontières du Nord ou sur les rives du Rhin »

Les clubs jacobins du Pas-de-Calais

En août 1790 la Société des Amis des la Constitution, siégeant dans l'ancienne bibliothèque des Jacobins, rue St Honoré comptait 152 sociétés populaires affiliées.

Parmi celles-ci six étaient du Pas-de-Calais : Aire sur la Lys, Arras, Béthune Boulogne Calais, Hesdin

En mai 1791 la société populaire de St Pol sur Ternoise les rejoignit .



DIVIDANT DESTIN DES FRERES FAUCHER

Jacques-Marie et Pierre Jean-Marie Faucher, qui adopteront plus tard respectivement les prénoms de César et Constantin, sont nés tous les deux le 12 septembre 1760 à La Réole, non loin de Bordeaux. Ils sont les fils d'un officier retiré du service qui, adepte des principes de Rousseau, décide de se charger personnellement de leur

En janvier 1755, les deux frères sont admis dans les chevau-légers de la Maison du Roi. En 1780, ils obtiennent leur brevet de sous-lieutenant au régiment des dragons de Boufflers.

Leurs vies et leurs carrières vont épouser des trajectoires étonnamment parallèles. Affectations, nominations, avancement et même jusqu'aux blessures qu'ils recevront, revêtiront un surprenant caractère de réciprocité jusqu'à leur mort qu'ils affronteront unis par les mêmes tragiques circonstances

L'un et l'autre quittent le service actif en 1791 avec le grade de capitaine et reviennent vivre dans leur maison natale de La Réole. Constantin est élu maire de la ville et César commandant de la garde nationale locale. Ils sont en outre nommés magistrats du tribunal du district.

Lorsqu'en 1793 la patrie est déclarée en danger, les deux frères reprennent du service actif au 1er bataillon de volontaires de la Gironde où ils sont affectés l'un et l'autre avec leur grade de capitaine. Ils servent d'abord en Vendée, puis sont nommés à l'Etat-major de l'Armée des Côtes de La Rochelle où ils sont successivement promus chefs de bataillon puis chefs de brigade (qui est le grade qui remplace celui de colonel dans les armées de la République). Cet avancement rapide et simultané des jumeaux n'est pas seulement dû à leur passé militaire et à leur expérience, mais aussi, et pour une très grande part, à leur bravoure, l'un et l'autre étant blessés à plusieurs reprises au cours des combats contre l'armée vendéenne, ce qui leur vaut d'être nommés Généraux de brigade en octobre 1793. Cela ne les met pas à l'abri de l'inévitable suspicion jacobine.

Le 10 janvier 1794, alors qu'ils se remettent de leurs blessures à Saint-Maixent, ils sont suspectés de fédéralisme, arrêtés et traduits devant le tribunal révolutionnaire de Rochefort. En l'absence de preuves, ils sont remis en liberté et

confirmés dans leurs grades et fonctions.

Rentrés dans leurs foyers, les frères Faucher adhèrent au coup d'Etat de Brumaire. Constantin est nommé sous préfet de La Réole et César conseiller général de la Gironde. Démissionnaires en 1803, ils n'exercent plus aucune fonction officielle, vivant de leurs rentes, mais, en 1814, ils reprennent du service lors de l'invasion du territoire national.

Pendant les Cent-Jours, ils sont tous les deux affectés à l'Etat-major de l'Armée des Pyrénées-Occidentales sous le

Le 16 juillet 1815, ils rentrent à La Réole.

Le 21, se produit un grave incident avec des troupes de l'ancienne armée impériale qui viennent prendre leurs quartiers dans la ville. Les soldats s'emparent des drapeaux blancs qui ornent les bâtiments publics et les brûlent, puis ils parcourent les rues en proférant des injures contre les royalistes.

A Bordeaux, les autorités s'alarment et décident d'envoyer à La Réole un détachement de la garde royale. Quand

celle-ci arrive, les soldats ont quitté la ville, le calme est revenu et les drapeaux blancs flottent à nouveau sur les édifices. Il n'empêche, les esprits sont montés, les royalistes de La Réole accusent les frères Faucher d'avoir incité les soldats à l'émeute.

De leur côté, les frères Faucher se sont enfermés chez eux avec quelques amis qui les ont rejoints. Mr de Tournon, le nouveau préfet de la Gironde, vient sur place. C'est un royaliste zélé et il ordonne une perquisition chez les deux frères "pour s'assurer si leur maison renferme une réunion d'individus armés ou un dépôt d'armes".

La perquisition ne révêle rien d'anormal mais le procureur

royal Dumoulin fait arrêter les deux frères. L'arrestation a lieu le 1er août, jour de marché à La Réole et les deux prisonniers doivent traverser la place au milieu d'une foule hostile excitée par des ultras.

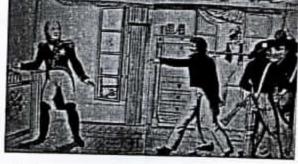
Conduits à Bordeaux, les frères Faucher sont enfermés au fort du Hã. Quand leur procès s'ouvre à la mi-septembre, la ville est entièrement soumise à la réaction royaliste. Aucun avocat, même parmi leurs amis, n'accepte d'assurer leur défense. Reconnus coupables d'avoir incité leurs concitoyens à la guerre civile, ils sont condamnés à mort.

Le 27 septembre, ils sont conduits sur les lieux de leur exécution où ils se rendent à pied. Tous deux refusent d'avoir les yeux bandés et César demande à commander le feu.

Amère ironie de l'Histoire : suspects vingt ans plus tôt aux yeux des républicains, les frères Faucher tombent sous des balles royalistes, victimes de la "Terreur blanche »

Estampe : La seconde Terreur Blanche fit des milliers de victimes. Ici le sauvage assassinat du maréchal Brune à le 20 août 1815 à Avignon où 300 prisonniers furent égorgés.

Dr Michel CSANYI



C est a lire

UNE HISTOIRE FRANÇAISE, PARIS JANVIER 1789



Ce roman de Valère STARASELSKI restitue les grandes et petites figures d'un monde qui ne sait pas encore qu'il est appelé à disparaître car le bonheur de vivre de quelques uns y piétine avec allégresse la souffrance du plus grand nombre. Le récit se déroule à travers la confession d'un avocat qui, en janvier 1789, dicte les souvenirs qu'il a gardés de ces 25 années qui annonçaient la Révolution.

Au fil des pages on ne peut s'empêcher de trouver bien des similitudes entre cette époque, celle du XVIII° siècle finissant et la nôtre. Chacune a ses aristocrates, ses égoïsmes, ses lâchetés, ses conformismes. Cette « histoire (bien) française » est finalement très contemporaine, et passionnante.

Edit : Cherche Midi. 400 p. Prix 19 €. Disponible à notre bibliothèque

LETTRE À ROBESPIERRE

C'est sous ce titre que les éditions Le Manuscrit, viennent d'éditer cet essai historique de Sébastien MALEPERT. L'auteur interpelle Robespierre (qu'il surnomme « le premier socialiste ») puisque celui-ci peut l'entendre ayant déclaré que l'âme est immortelle. Réfutant les idées répandues par Furet, cette lettre de 80 pages veut rétablir la vérité sur les prises positions courageuses du vrai Robespierre et notamment son combat pour la démocratie et son souci du sort des plus miséreux

Coût: 1,90 €. Disponible à notre bibliothèque

JUSTICE, NATION ET ORDRE PUBLIC

C'est le thème du dernier numéro paru (n° 350) des « Annales historiques de la Révolution Française » (AHRF).

Parmi les articles, qu'il faudrait tous citer :

Révolution constituante et société judiciaire. L'exemple septentrional

Les défenseurs officieux, une défense sans barreaux (quand les avocats avaient été supprimés) La justice pénale et les femmes (1792-1811)

Justice vengeance et passé révolutionnaire : les crimes de la terreur blanche

La justice militaire et les civils sous le Directoireetc...

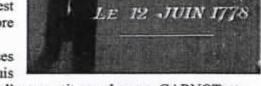
Et sept comptes-rendus d'ouvrages récents consacrés à la justice et aux hommes de loi. Disponible à notre bibliothèque

En souvenir de trois ROSATI

« A quelque chose malheur est bon ». Le quartier de Blangy, tout contre Arras, a perdu dernièrement sa plus belle industrie : une immense usine de fabrication de wagons citerneS, sacrifiée.

Trois imposants immeubles en cours de réalisation vont occuper une partie de la friche récupérée. Il s'agissait de les baptiser. La ville de St Laurent-Blangy s'est souvenue à bon escient que c'est en ce lieu (autrefois champêtre) que naquit en 1778 la célèbre société anacréontique des Rosati.

Elle a donc eu la bonne idée de le rappeler en donnant à ces résidences le nom de 3 ROSATI, autrefois poètes: Louis



ICI SONT NES

Les ROSATI

LEGAY, le fondateur, et deux autres devenus célèbres à d'autres titres : Lazare CARNOT et Maximilien ROBESPIERRE.

COLLOQUE INTERNATIONAL des 5 et 6 juin à PARIS

« Républicanisme et droit naturel à l'époque moderne

Des humanistes aux révolutions des droits de l'Homme et du Citoyen »

A Paris VII, Denis Diderot, rue de Tolbiac

Avec : M. Belissa, Y Bosc, F. Brunel, M Felaplace, F Gauthier, J. Guilhaumou , F. Mariaux Hachi, S Wahnich

Pour plus de renseignements consulter le site : révolution française.net

Incorruptible finge 7

nº63

mars 2008

LA FOULE SE PRESSE AU SPECTACLE DU SUPPLICE DE DAMIENS (1)

C'est à genoux, le 28 mars 1757 à 6 heures du matin, dans la chambre dite « de la question » (2), que Robert DAMIENS entend l'arrêt de sa condamnation à mort précédée du supplice « des brodequins », en vigueur au Parlement de Paris

« La journée sera rude » dit-il au greffier en se relevant



Après un nouvel interrogatoire, on enferme les jambes du malheureux, assis sur une sellette, dans des planches reliées par des cordes et on tend celles ci- à l'aide de coins jusqu'à ce que les deux membres soient broyés. A chaque coin enfoncé (il y en a huit) DAMIENS est sommé de dénoncer ses complices; il pousse des cris terribles et réitère qu'il a agi seul. Il perd un temps connaissance.

Brisé, il est descendu à la chapelle de la Conciergerie. Garrotté avec des courroies de cuir, scellées à huit anneaux de fer, il reçoit la bénédiction du Saint Sacrement. Vers deux heures il est porté sur un tombereau garni de paille, le bourreau le tenant par le collet de son habit. Des files de gardes font la haie le long des rues qui le conduisent place de grève, devant l'hôtel de ville.

Une foule immense entoure la place On se bouscule jusque sur les toits, autour des cheminées. Ces messieurs et dames de la noblesse, munis de lorgnettes, sont parmi les plus empressées à ne rien perdre du spectacle. Les places aux fenêtres sont louées jusqu'à 12 livres.

Dévêtu, sauf de la chemise, DAMIENS est attaché sur l'échafaud par des cercles de fer sur les bras et les cuisses. La main droite tenant le couteau avec lequel il porté le coup au roi est brûlée sur un réchaud, arrachant au supplicié un cri surhumain.

Puis on le tenaille aux seins, aux bras et aux cuisses, et, sur chaque plaie, on verse un mélange bouillant de plomb fondu, de cire, de soufre et d'huile.

Enfin on procède à l'écartèlement. Les cuisses et les bras de Damiens sont reliés à quatre jeunes chevaux, par des cordes qui pénètrent dans les plaies, et lui arrachent des hurlements de douleur. Malgré les cris des exécuteurs pour exciter l'attelage, il faudra finalement, au bout de deux heures, trancher les tendons pour arracher les membres un à un. Le supplicié rendra le dernier soupir au second bras enlevé. La nuit commence à tomber. Dans le bûcher allumé près de là, les restes du condamné se consumeront⁽³⁾

Accusé d'avoir manqué de savoir-faire, le bourreau sera envoyé au cachot A cette effrayante exécution il manquait encore l'acharnement à punir la famille (6):

« La cour, les princes et pairs y séant, ordonne que dans quinzaine après la publication de l'arrêt du 26

mars...Elisabeth Molerienne, femme dudit Damiens, Marie Elisabeth Damiens, sa fille et Pierre Joseph Damiens son père, seront tenus de vider le royaume, avec défense à eux d'y revenir à peine d'être pendus et étranglés sans forme ni figure de procès ».

Ils s'exilèrent aux Pays-Bas.

Il fut enjoint aux frères de Damiens et à leurs épouses et à toutes les autres personnes de la famille de changer de nom sous peine de mort. La famille prit le nom de la mère de Robert Damiens, Guillemant

La sentence prononcée contre Damiens et les siens fut

proclamée par crieur public, escorté de trois trompettes à cheval, dans tous les quartiers de Paris, puis le 5 avril à Arras et les jours suivants à St Omer et La Thieuloye.

Bien que ne leur appartenant pas, la pauvre maison de torchis des Damiens à La Thieuloye et la grange attenante furent rasées le mois d'août suivant.

Trois décennies plus tard, sous la Révolution, Babeuf, effrayé par certaines violences écrira à sa jeune femme : « Nos maîtres nous ont rendus aussi cruels qu'eux. ».

Le récit de la sauvage mise à mort de Damiens, peut nous aider à comprendre pourquoi le paisible docteur Guillotin a pu faire œuvre utile en proposant l'usage d'une machine qui pourtant heurte naturellement notre sensibilité d'aujourd'hui... laquelle a quand même mis près de deux siècles avant d'accepter l'abolition de la peine capitale

C.LESCUREUX

1") Voir Incorruptible n°62

2º) La question fut abolie par Louis XVI

3°) Progrès 11 Car, en 1610, les restes de Ravaillac furent distribués à la foule qui les dévora

4°) En 1785 ROBESPIERRE publia un texte dénonçant ces « peines infâmantes » qu'on infligeait aux familles des coupables



Extrait de la plaidoirie pour Hyacinthe Dupond

Licencié en droit en 1781, avocat au barreau du Conseil d'Artois en 1783, Robespierre traita 118 affaires. Celle-ci le fut peu avant son départ pour Versailles.

H. Dupond fut victime d'une lettre de cachet obtenue par sa famille afin de capter sa part d'héritage.

Robespierre adjure le roi, Louis XVI, de « jeter un regard de commisération sur l'espèce humaine toute entière » et notamment sur « la dernière classe, la plus nombreuse de toutes »

« Voyez encore, Sire, même chez les peuples qui paraissent florissants, voyez sous les dehors de ce luxe imposant et de cette prétendue opulence publique qui fascine les yeux des administrateurs sans vertu, les fortunes énormes de quelques citoyens fondées

sur la ruine et la misère des autres; portez vos regard au-delà de cette enceinte brillante des courtisans, qui dérobent aux princes la vue des hommes, au-delà de ces palais magnifiques qui leur cachent les chaumières, et voyez les artisans, les laboureurs au désespoir, cette multitude de citoyens de diverses conditions qui forment le corps de chaque nation, disputant sans cesse à l'avidité du fisc, à

l'injustice, à la dureté des riches cette modique portion de salaires ou de revenus qui suffit à peine pour soutenir leur inquiète et douloureuse existence.

Voyez surtout cette demière classe, la plus nombreuse de toutes, et que l'orgueil croit flétrir par le nom de peuple, si sacré et si majestueux aux yeux de la raison, presque forcé par l'excès de la misère, à oublier la dignité de l'homme et les principes de la morale, au point de regarder la richesse comme premier objet de sa vénération et de son culte, la bassesse servile et la flatterie envers les riches et les puissants comme un devoir, l'oppression comme son état naturel, la protection des lois comme une faveur presque inespérée....

Il est temps que cette idée de Dieu, employée si longtemps par l'adulation pour assurer aux chefs des empires une puissance illimitée et monstrueuse, serve enfin à rappeler les droits imprescriptibles des hommes; il est temps de reconnaître la même autorité divine qui ordonne aux rois d'être justes, défend aux peuples d'être esclaves, par la raison qu'elle leur ordonne d'être bons et vertueux et d'adopter un ordre de société qui les conduise à ce but.

De là ce principe important, que toutes les formes de sociétés, que toutes les espèces de gouvernements, sous quelque nom qu'on les désigne, sont bonnes dès qu'elles peuvent conduire à ce but, et qu'elles sont essentiellement vicieuses et nulles toutes les fois qu'elles les contrarient.

Or partout où l'homme est en esclavage, il ne peut y avoir que les crimes de la violence et les crimes de la lâcheté, que des esclaves corrompus, rampants sous des maîtres encore plus vils; la liberté seule peut donner l'essor à tous les talents et à toutes les vertus qui honorent la nature humaine; donc toutes les lois, toutes les institutions incompatibles avec elle sont diamétralement opposées au but essentiel de la société, et cassées, pour ainsi dire, d'avance, par son immortel fondateur.

Ils sont passés sans doute et sans retour ces temps ces temps malheureux où le roi pouvait dire: « je le veux, je le puis ». Il est contre nature qu'un seul homme revêtu d'un pouvoir illimité puisse suffire aux soins qu'exige le gouvernement d'un si vaste empire.

Ce serait en vain que l'ignorance ou l'adulation oserait encore appeler séditieux le langage de la vérité. Non la vérité et la justice ne sont point séditieuses »

La dernière partie du mémoire est un plaidoyer pour une refonte complète de la justice et de la législation dont l'objectif sera de garantir les droits des personnes, base du contrat social/ L'intégralité de cette plaidoirie, imprimée à Arras en 1789 a été trouvée aux archives départementales du Pas-de-Calais et figure, annotée par Florence GAUTHIER, dans le tome XI des œuvres de Robespierre.

250 anniversaire de RUBESPIERRE à ARRAS

Samedi 5 avril 2008

11 h. Salle de garde de l'Hôtel de ville d'Arras

Vernissage de l'exposition « La jeunesse de Robespierre »

Présentée par l'Office du Tourisme

15 h.Salle Robespierre de l'Hôtel de Ville

Conférence de Mme Florence GAUTHIER, maître de Conférence à Paris VII : « Robespierre défenseur du Peuple et de sa souveraineté », organisée par « Les Amis de Robespierre »

Mme Florence Gauthier, auteur du T. XI des œuvres de Robespierre, dédicacera son ouvrage



Mardi 6 mai

17h.15 Salle Robespierre

Hommage à Robespierre: Dépôt de gerbe au buste inauguré en 1933, allocution du Dr SENTIS président des Amis de Robespierre, Lecture d'un texte de l'Incorruptible par le comédien FRED PERSONNE,

Chant révolutionnaire par la Chorale Intergénération d'Arras

18 h. Salle des Fêtes de l'Hôtel de ville

Conférence organisée par l'Académie d'Arras, donnée par M. J.P.JESSENNE, de l'Université de Lille III : « Robespierre entre Arras et Paris »

20 h. Salle des Fêtes de l'Hôtel de ville

Spectacle, théâtre vidéo et musique, organisé par les ROSATI autour d'un poème de Robespierre « Je vois l'épine avec la rose ».

Egalement au programme en mai-juin 2008

A l'Hôtel de Ville

Conférences de l'Académie d'Arras à 18 h.

16 mai « Robespierre et le pouvoir provincial »

20 mai Robespierre et Merlin de Douai (M. Leuwers de Lille III)

22 mai Les Lumières en Artois au XVIII° (Mme Odile Parsy- Barubé de Lille III)

A la Médiathèque d'Arras (Palais St Vaast)

Exposition de documents d'archives(acte de baptême de Robespierre et de mariage de ses parents, cahier de doléances des cordonniers mineurs ..)

Projection du film « la Terreur et la Vertu » de Stellio Lorenzi

Au Musée des Beaux-Arts d'Arras (Palais St Vaast)

Exposition des portraits et médaillon de Maximilien et Charlotte Robespierre

28 juillet 2008

Publication de la plaquette : 25 portraits de Robespierre éditée par les Amis de Robespierre Commémoration du 10 thermidor an II face à la Maison Robespierre

Octobre 2008

Office culturel: Spectacle-lecture à plusieurs voix par la troupe « A livre ouvert » d'une pièce inédite de Mlle Caroline FREGEAC: « Thermidor »

Les Amis de Robespierre (ARBR), Maison des Sociétés, 62000 ARRAS Président : Dr Georges SENTIS Secrétaire : Christian Lescureux tél. 03 21 55 30 71 E.mail : robespierre-62@orange.fr.